



REUNION DEB, OS du 15 JANVIER 2015

Bonne année, bonnes restrictions, et santé...sans prévoyance!!!

Présents:

DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité):

Monsieur Laurent Roy (Directeur), Monsieur Farid Chéguettine, Baptiste Blanchard

CFDT :

Freddy Hervochon (Secrétaire général adjoint de l'UFETAM), Mohamed Adouane (secrétaire de branche des Agences de l'Eau), SNE/FSU, CGT, FO

L'ordre du jour de la séance était :

- *éléments d'actualités (Loi de finances 2015, agence française de la biodiversité),*
- *taux de promotion 2015 à 2017,*
- *fin de la sur complémentaire retraite,*
- *prévoyance.*

Déclaration liminaire de la CFDT

"Monsieur le directeur, pour cette première rencontre de l'année 2015, permettez-nous tout d'abord de vous présenter nos vœux, au nom de notre organisation.

Nos vœux et ceux des personnels n'ayant pas été exaucés en 2014, nous allons vous les réitérer:

1. Nous souhaitons la mise en place d'un calendrier prévisionnel avec des thématiques étayées de documents de travail préalables, pour que ces réunions, bien qu'informelles, soient le reflet d'un véritable dialogue social et ne résument pas à une litanie de communication de refus émanant de la Fonction Publique ou du contrôleur financier;
2. Nous souhaitons la mise à jour de notre régime indemnitaire bloqué depuis 2012. Nous vous proposons d'intégrer cette demande dans votre point 2 de l'ordre du jour, et, dans le même sens, de proposer le taux maximum pour la prime de performance collective de mars 2015;
3. Nous souhaitons une relance du travail sur le régime de prévoyance dans le sens voulu par les personnels et leurs représentants à **savoir le maintien du système actuel**, dans les meilleurs délais."

Éléments d'actualités :

Aucune information nouvelle sinon la confirmation de la réduction de 38 ETP par an (sur le triennal 2015 2017) pour l'ensemble des agences. Pour 2015, la notification a été envoyée aux directeurs des Agences en oubliant les organisations syndicales (*chasser le naturel...*). Pour les années suivantes, la répartition se fera selon les critères BBZ et la cartographie des départs en retraite se fera Agence par Agence. Le prélèvement de 175 millions d'euros, ainsi que celui de 8 millions pour l'ONEMA est confirmée par la loi de finances.

Taux promus/promouvables, régime indemnitaire :

Sur les taux de promotions, **volte-face** par rapport aux dernières propositions de la DEB.

Lors de la dernière réunion de 2014 sur ce sujet, la DEB s'était engagée à défendre le maintien du taux dit « pro/pro » de 8 % pour les catégories 1, 2, 3 et de 5 % pour le passage en grille de rémunération supérieure de 5 en 4 et en 3.

On nous apprend que, dans la logique du guichet unique mis en place par la DGAFP, le taux de 8 % nous a été refusé. la proposition serait:

- En 2015 : 7% pour les catégories (I à III) ,
- En 2016 : 6% pour les (I, et II) et 7% pour la III,
- En 2017 : 5% pour les (I et II) et 7% pour la III.

Trop c'est trop pour la CFDT .

Aussi nous n'accepterons pas que les Agences de l'Eau soient systématiquement la cible des restrictions budgétaires. Nous revendiquons à l'instar des corps d'encadrement supérieur des taux portés pour l'ensemble des corps à un minimum de 20% voir plus élevé en fonction de situations particulières (carrières, démographie...). La CFDT accepte le principe de solidarité nationale en ces temps de crise pour les agences mais ni plus ni moins que pour les autres corps et services de l'Etat.

Il n'est pas question que les agents des agences soient traités différemment. Dans l'actualité récente, nous avons pu noter le maintien voir une légère baisse dans le corps des ingénieurs ITPE.

Nous refusons cette logique du guichet unique et exigeons de notre Ministère un arbitrage interministériel pour le maintien des taux actuels.

En ce qui concerne la revalorisation de notre régime indemnitaire que nous réclamons, il semble que la DEB n'ait même pas osé le demander de peur d'obtenir un refus !!!

Régime de prévoyance :

La DEB, comme l'année dernière, ne semble pas avoir pris la mesure de l'attente des personnels. **Le report d'une année du système actuel, que lui a imposé le cabinet,** devait aboutir à une réflexion avec les OS. Compte tenu du calendrier et de la complexité du sujet, la DEB nous informe qu'elle ne compte tenir une première réunion que vers la fin du premier trimestre 2015!

La CFDT a les plus grands doutes sur la volonté de la DEB et des Directeurs d'Agences d'aboutir à la solution du maintien du système actuel souhaité majoritairement par les personnels des Agences, **c'est pourquoi nous allons demander à la DRH du Ministère de se réapproprier le dossier en collaboration avec la DGAFP.**

En ce qui concerne la suppression de la sur complémentaire retraite depuis le 1^{er} janvier 2015, même si les enjeux sont moindres pour les personnels, **la CFDT exige une compensation car l'argument d'absence de base légale mis en avant par l'administration ne saurait justifier une telle désinvolture à l'adresse des personnels.**

CONCLUSION :

Au global, cette réunion, comme les précédentes, confirme les difficultés pour la Direction de l'Eau et de la Biodiversité de porter les dossiers des Agences de l'Eau devant les tutelles. Les personnels de la DEB en charge de ces dossiers ne sont pas visés. Mais force est de constater que cette direction n'est pas en capacité de gérer ces dossiers (soumis à arbitrage avec les tutelles du budget et de la Fonction Publique) souvent perdus au détriment des personnels de l'environnement et notamment des Agences de l'Eau. **La CFDT est intervenue auprès de M. CAZOTTES, le DRH du Ministère, pour une reprise en main dans la conduite des négociations et des réunions entre les organisations syndicales et la DEB.**

Devant cette incapacité récurrente à porter et satisfaire les revendications des personnels des Agences, la CFDT a déjà demandé une audience au cabinet de la ministre S. ROYAL pour revenir sur les sujets de revalorisation des taux de promotions ainsi que sur le chantier de la prévoyance.

LA CFDT MET SON GRAIN DE SEL

